

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

Décision d'agrément BHO n° 1-08 du 18 février 2008 relative aux dispositifs de retenue routiers : barrière de sécurité métallique BHO

NOR : *DEVS0805701S*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles R. 119-1 à R. 199-11 ;
Vu la circulaire n° 88-49 du 9 mai 1988 relative à l'agrément et aux conditions d'emploi des dispositifs de retenue des véhicules contre les sorties accidentelles de chaussée,
Décide :

Article 1^{er}

Le dispositif de retenue suivant :

Désignation :

- produit initial agréé par la circulaire du 9 mai 1988 : barrière BHO avec lisses, profilés UAP 150 : fascicule n° 2 de la circulaire n° 88-49 du 9 mai 1988 ;
- modification agréée par la présente décision : barrière BHO avec lisses, profilés en U pliés, variantes Am et Bm. Les autres parties du dispositifs sont inchangées.

Fonction :

- barrière de sécurité en acier dite « hors ouvrage d'art » ;

est agréé dans les conditions suivantes :

Caractéristiques techniques et conditions d'emploi :

Les conditions de montage de cette lisse sont identiques à celles de la lisse type UAP 150.
Les caractéristiques techniques de cette lisse sont définies dans l'annexe technique jointe à la présente décision qui complète le fascicule n° 2 (annexe IV) de la circulaire n° 88-49 du 9 mai 1988.

Article 2

Les fabricants sont tenus d'assurer, en production et en fourniture, la conformité du produit aux spécifications de la présente annexe technique.
La barrière BHO fait partie des dispositifs qui seront prochainement soumis au marquage CE et devra être requalifiée selon les modalités d'essais et d'attestation de conformité définies dans les différentes parties de la norme européenne EN 1317.
Fait à Paris, le 18 février 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Pour la directrice de la DSCR :
*Le sous-directeur de la sécurité de la
route
et de la gestion du trafic,
L. Bichot*

ANNEXE À LA DÉCISION D'AGRÉMENT
N° BHO-1-08 DU 18 FÉVRIER 2008
INSTRUCTION TECHNIQUE RELATIVE À LA BARRIÈRE
DE SÉCURITÉ MÉTALLIQUE BHO

Deux nouvelles lisses supérieures, variantes Am et Bm, complètent le modèle de barrière BHO figurant dans le fascicule n° 2 de la circulaire n° 88-49 du 9 mai 1988.

SOMMAIRE

1. Description de la modification de la barrière BHO

- 1.1. Objectifs de la modification
- 1.2. Caractéristiques des lisses supérieures modifiées
- 1.3. Montage de la barrière BHO
- 1.4. Matériau constitutif des profilés UPAF
- 1.5. Mode de fabrication

2. Performances

1. Description de la modification de la barrière BHO

1.1. Objectifs de la modification

La barrière BHO définie par la norme NF P 98-420 comporte une lisse supérieure constituée par deux UAP 150 à l'âme horizontale et placés face à face. Le profilé UAP 150 est fabriqué par laminage et est conforme aux normes NF A45.255 et 45.210.

Début 2005, les aciéries fabriquant ce profilé ont informé les serruriers qu'elles ont décidé d'en arrêter la fabrication. Les lisses supérieures de la barrière BHO telles que définies dans la norme NF P 98-420 ne pourront donc plus être fabriquées. Actuellement les fabricants de BHO fonctionnent avec les stocks existants d'UAP150 mais la rupture de stock est proche.

Pour faire face à cette situation, une étude a été engagée afin de proposer une solution de remplacement des lisses supérieures constituées par des UAP 150 avec pour objectif de ne pas modifier fondamentalement les caractéristiques des lisses supérieures.

Cette étude a abouti à la proposition de la réalisation de nouvelles lisses supérieures constituées avec des profilés en U formés par pliage ou profilage en remplacement des profilés UAP 150.

1.2. Caractéristiques des lisses supérieures modifiées

Les lisses supérieures de la BHO décrites dans la norme NF P 98-420 (figures 9a – lisse supérieure variante A et figure 9 b – lisse supérieure – variante B) utilisent des profilés de type UAP 150.

Les profilés de type UAP 150 constituant les lisses supérieures de la barrière BHO ont été remplacés par des profilés en U (nommés UPAF 150) réalisés par la technique de profilage à froid ou à défaut du pliage.

Les caractéristiques dimensionnelles des lisses variante A modifiée et variante B modifiée que l'on nommera respectivement lisse A_m et lisse B_m sont identiques à celles des lisses variante A et variante B définies dans la norme NF P 98-420 respectivement dans les figures 9a et 9b.

Seules les coupes LL (figure 9a) et FF (figure 9b) sont modifiées.

La nuance d'acier des éléments constituant les nouvelles lisses supérieures A_m et B_m est identique à celle définie pour les éléments composant les lisses supérieures variantes A et B définies dans la norme NF P 98-420 (1991).

Tableau 1. Caractéristiques du profil reconstitué avec des profilés UPAF

PROFIL RECONSTITUÉ	PROFILS AVEC U PLIÉS UPAF 150 x 65 x 10,5 variante A ou B
Aire en mm ²	5 173
I suivant X en cm ⁴	1 768
I suivant Y en cm ⁴	1 565
Poids (en kg/m)	41,5

Figure 1. – Lisse supérieure modèle A_m (modèle A modifié), coupe LL de la figure 9a

Figure 2. – Lisse supérieure modèle B_m (modèle B modifié) coupe FF de la figure 9b

1.3. Montage de la barrière BHO

Les lisses supérieures modifiées ayant pratiquement la même géométrie que les lisses supérieures définies dans la

norme NF P 98-420, le montage de la barrière BHO avec les lisses supérieures modifiées reste identique à celui défini dans la norme NF P 98-420.

1.4. Matériau constitutif des profilés UPAF

Les profilés UPAF sont en acier de S 235 JR définie dans la norme NF EN 10025 (1993), classe équivalente à la classe Fe 360 b (cf 8.1 de la norme NF P 98-420), équivalence établie dans l'annexe informative A de la norme EN 10025-2 (2004), tableau A.1. – Liste des anciennes désignations correspondantes.

1.5. Mode de fabrication

La fabrication des profilés en U est réalisée par profilage ou pliage.

Le mode de soudure des UPN pour la variante Am et des entretoises pour la variante Bm est identique à celui défini dans la norme NF P 98-420 pour les variantes A et B des lisses supérieures.

Nota. – La norme NF P 98-420 publiée comporte des erreurs : les schémas des figures 9a et 9b font référence aux variantes A et B pour les lisses supérieures alors que les schémas de montage de la même norme, figures 18, 20, 22 font référence aux variantes A1 et A2 non définies dans la norme, mais reprises dans la circulaire de 1988.

2. Performances

Tableau 2. – Caractéristiques comparées des profilés de lisses supérieures réalisés avec des profilés UAP 150 et des profilés UPAF 150

PROFIL reconstitué	LISSE SUPÉRIEURE avec UAP 150 (modèle A ou B)	LISSE SUPÉRIEURE avec profil en UPAF (modèle Am ou Bm)
Aire en mm ²	4568	5173
I suivant X en cm ⁴	1541	1768
I suivant Y en cm ⁴	1592	1565
Poids (en kg/m)	35,8	41,5